



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

31 COM

Paris, 8 June / juin 2007
Original: Français

DISTRIBUTION LIMITED / LIMITEE

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-first session / Trente et unième session

Christchurch, New Zealand / Christchurch, Nouvelle Zélande
23 June - 2 July 2007 / 23 juin - 2 juillet 2007

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

MISSION REPORT / RAPPORT DE MISSION

Salonga National Parc (RDC) (N 280) / Parc national de la Salonga (RDC) (N 280)

27 February- 10 March 2007 / 27 février – 10 mars 2007

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:

- WHC-07/31.COM/7A WHC-07/31.COM/7A.Add
 WHC-07/31.COM/7B WHC-07/31.COM/7B.Add

RAPPORT DE MISSION

***Mission conjointe de Suivi réactif UNESCO/IUCN
au Parc National de la Salonga
République démocratique du Congo (RDC)***

27 Février – 10 Mars, 2007



©Kim Gjerstad

**Conrad Aveling (consultant UNESCO)
Terese Hart (consultant UNESCO)
JM Sionneau (UICN)
Avril 2007**

TABLE DE MATIERES

ABBREVIATIONS	4
RÉSUMÉ :	5
1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION	8
2. SITUATION ACTUELLE DU SITE :	10
2.1. DONNEES BIOPHYSIQUES :	10
2.2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE :	10
2.3. STRUCTURES ET CAPACITES DE GESTION DU PNS :	11
2.4. POPULATIONS DE FAUNE:.....	12
3. LES MENACES SUR LES VALEURS ET L'INTÉGRITÉ DU PNS	13
3.1. LA CHASSE ET PECHE ILLEGALE A DES FINS COMMERCIALES	14
3.2. PRESENCE DES VILLAGES DANS LE PARC	15
4. L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE	16
4.1. LE MAINTIEN DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET DE L'INTEGRITE DU SITE :	16
4.2. LES ACTIONS MENEES POUR ATTENUER LES MENACES	17
5.1.1 Mobilisation de partenaires:	17
5.1.2 Analyses et études de base :	18
5.1.3 Formation :	19
5.1.4 Infrastructures et Equipements :.....	19
5.1.5 Lutte anti braconnage et système de LEM :	19
5.1.6 Lobbying/sensibilisation et initiatives communautaires :	20
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
6. ANNEXES	23
6.1. ANNEXE 1 : DECISION 30COM7A.5 DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL CONCERNANT LE PARC NATIONAL DE SALONGA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) (N 280) (VILNIUS, 2006)	23
6.2. ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	24
6.3. ANNEXE 3 : CARTE DU PN SALONGA	26
6.4. ANNEXE 4: ITINERAIRE ET PERSONNES RENCONTREES	27
6.5. ANNEXE 5: DOCUMENTATION CONSULTEE.....	30

ABBREVIATIONS

CARPE	Central African Regional Program for the Environment
CE	Commission Européenne
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
CONADER	Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
FARDC	Forces Armées de la RD Congo
GEF	Global Environment Facility
GPS	Global Positioning System
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (German Technical Cooperation)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IUCN / UICN	International Union for the Conservation of Nature / Union Mondial pour la Nature
LEM	Law Enforcement Monitoring
LWRP	Lukuru Wildlife Research Project
MIKE	Monitoring of Illegal Killing of Elephants
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
MPI	Max Planck Institute
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNS	Parc National de la Salonga
PNFL	Produit Non Forestier Ligneux
RDC	République Démocratique du Congo
RFO	Réserve de Faune à Okapi
SPM	Site du Patrimoine Mondial
SYGIAP	System d'Information pour la Gestion des Aires Protégées
USAID	United States Agency for International Development
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNF	United Nations Foundation
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
SZM	Société Zoologique de Milwaukee

RESUME :

La mission d'évaluation de l'état de conservation du Site du Patrimoine Mondial du Parc National de la Salonga (PNS) a été réalisée entre le 27 février et le 10 mars 2007. L'objectif de la mission a été d'évaluer d'une manière équilibrée et objective l'état de la conservation de la Salonga, et de formuler des recommandations pour des actions à entreprendre afin de diminuer les menaces sur le site.

Les menaces principales qui pèsent sur l'intégrité de la PNS sont **la chasse et la pêche illégale à des fins commerciales** et la **présence des villages à l'intérieur des limites du parc**. Plusieurs facteurs causaux sont à l'origine de cette situation, notamment l'effondrement du tissu socio-économique de la zone et la pauvreté des populations locales ; l'effondrement de l'ordre public suite à la guerre provoquant une prolifération d'armes de guerre et l'implication des forces de l'ordre dans le braconnage commercial ; la faiblesse et incohérence de la gestion du site par l'ICCN ; les faiblesses des institutions locales ; et la marginalisation de l'autorité de gestion, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) par les autorités locales.

Toutes les informations recueillies par la mission mettent en évidence une très forte augmentation depuis environ 2 ans d'une chasse commerciale à **caractère quasiment industrielle pour approvisionner les grands centres urbains situés à plusieurs centaines de kilomètres du PNS** (Tchikapa, Kananga, Kikwit, Mbandaka, Kinshasa, Kisangani). Les militaires (actuels, démilitarisés et/ou « non-brassés ») sont fortement impliqués dans l'organisation de cette chasse (fourniture d'armes automatiques et munitions) mais la situation de désordre qui a régné durant et après la guerre a permis à toutes sortes de personnes (villageois, citadins) de se livrer à cette chasse commerciale. Plusieurs milliers de tonnes de viande de brousse sont extraites annuellement du PNS. Malgré l'immensité du Parc, son apparent enclavement, et la faible densité humaine les signes de braconnage sont évidents partout dans le parc. Globalement une relation inverse nette existe entre l'abondance de signes d'activités humaines, et l'abondance de faune. Les grandes rivières traversant le parc fournissent un accès facile mais des centaines de sentiers sont également utilisés. Les axes névralgiques de cette chasse commerciale sont actuellement les axes nord-ouest et sud-ouest du bloc sud, et les axes nord-est et nord-ouest du bloc nord. La viande boucanée est transportée aux centres urbains à pied, par vélo et par pirogue. Les distances parcourues peuvent atteindre 1.000 km. Les prix du gibier boucané au bout de la filière (les grandes villes) sont entre 4 et 10 fois plus élevés que les prix au début de la filière dans les villages et les camps de chasse.

La population d'éléphants, dont le braconnage intense date de plus vingt ans, se situe autour de 2.000 individus, un chiffre extrêmement faible par rapport au potentiel de ce type de forêt et de sa superficie. La population de bonobos est estimée à 14.800 (écart 8.000 à 28.500). La chasse commerciale intense occupe 14% du parc où se trouvent 22% des bonobos du parc. Si, jusqu'à récemment, les bonobos n'ont pas été ciblés dans le braconnage commercial, la situation semble être en train de changer sans doute à cause de la raréfaction des autres espèces de faune (ongulés, petits primates) dans les zones intensément chassées.

La pêche est pratiquée partout dans le Parc. Si cette activité est illégale par rapport au statut de protection intégrale du Parc, elle a été tolérée pendant longtemps dans la mesure où l'ICCN a prélevé une taxe sur l'activité. Il n'existe pas encore de données précises sur les quantités de poissons prélevées dans le Parc mais la pêche est plus productive dans les rivières

à l'intérieur du parc. La pêche est souvent accompagnée de la chasse effectuée par des braconniers utilisant la présence de pêcheurs comme couverture pour leurs activités. Si l'impact de la pêche commerciale constitue probablement une menace moins importante sur l'intégrité du Parc que le grand braconnage, il convient de souligner que la circulation non contrôlée de pêcheurs dans le Parc hypothèque la capacité de l'ICCN à reprendre le contrôle du Parc.

Au total il y a 9 villages situés dans les limites du Parc, dont un dans le bloc nord et 8 dans le bloc sud. Les Kitawalistes, une secte religieuse sont regroupés dans un grand complexe villageois, Kitawala, à la limite de la partie nord ouest du bloc nord. Entre 3.000 et 4.000 personnes y résident. Ils ne reconnaissent pas l'existence du Parc et ils pratiquent la chasse et l'agriculture. Les zones défrichées pour l'agriculture couvrent environ 15 km². Leur présence date probablement du début des années 70. Les Iyaelimas, occupant 8 villages le long du sentier Anga – Moundja du bloc sud, appartiennent au groupe ethnique Mongo et sont installés dans la région depuis le XIXe siècle. Ils ont refusé de quitter le Parc lors de sa création. L'ICCN tolère la pratique de la chasse par les Iyaelimas dans la zone au sud du sentier. La présence des villages est une menace pour l'intégrité du Parc du fait des impacts physiques de leurs activités non-contrôlées par l'ICCN (chasse et agriculture) et l'hostilité envers l'ICCN que cela crée de la part des communautés riveraines qui ont accepté de quitter le Parc lors de sa création.

Le PNS est resté dans « l'oubli » pendant très longtemps. Ce n'est qu'au début des années 2000 que les appuis extérieurs ont commencé à se mettre progressivement en place, prioritairement en réponse à la situation de crise dans le parc. Mais l'immensité de la zone, les problèmes logistiques et la situation d'insécurité pendant et après la guerre ont fortement ralenti le rythme de mise en place des mesures pour réduire les menaces. Plusieurs études essentielles ont été menées pour mieux appréhender les origines, l'ampleur et la localisation des menaces et développer des stratégies d'atténuation (recensements grande faune / activités illégales; étude socio-économique ; étude pêche ; étude des filières PNFL et produits agricoles ; enquêtes sur la commerce de viande de brousse ; analyse de capacités de gestion de l'ICCN). Une importante action de formation de 64 gardes a été également entreprise en deuxième semestre 2006, bien que seulement 21 soient, à ce jour, immatriculés à l'ICCN. Des équipements de base (pirogues, moteurs hors-bord, motos, vélos, tenus de brousse, radios HF pour les stations, VSAT) ont été achetés mais ces équipements restent insuffisants par rapport aux besoins du Parc. La lutte anti-braconnage a été renforcée par des appuis des partenaires (prise en charge des gardes, fourniture d'équipement, fonctionnement) mais elle reste relativement modeste et peu coordonnée par rapport à la menace du grand braconnage commercial. Les contraintes sont nombreuses : la faible qualité des effectifs actuels et la non intégration des nouveaux formés, un équipement et moyens de fonctionnement largement insuffisant, les difficultés logistiques pour faire parvenir les fonds/rations pour les patrouilles et pour coordonner les activités de surveillance sur 36.000 km², des braconniers mieux armés que les gardes.

Un certain nombre de mesures ont été engagées pour tenter de résoudre les conflits entre les populations et l'ICCN, afin d'atténuer le climat d'hostilité qui règne assez souvent. La méconnaissance des limites du Parc (qui ne suivent pas toujours les limites naturelles) est une source importante de conflits et un premier travail d'identification participative des limites dans le secteur nord-ouest du bloc sud, une zone particulièrement sensible, s'est avérée prometteuse. La problématique de la pêche a également été abordée à travers un travail de sensibilisation et concertation impliquant les plus hautes autorités provinciales. La taxe,

source de tracasserie pour les populations, a été supprimée et en même temps les limites géographiques des activités de pêches ont été clairement circonscrites. Cette démarche constitue une importante étape dans l'assainissement des relations entre les populations et l'ICCN. La démarche a également permis de sensibiliser les autorités sur l'ampleur de la chasse commerciale et la gravité de son impact sur les populations de faune. Pour la première fois depuis de nombreuses années un Arrêté Officiel fermant la chasse pendant six mois (disposition prévue par la loi) a été publié. Un comité de suivi a été mis en place pour suivre la mise en œuvre des décisions prises.

La mission a formulé une série de recommandations des actions à prendre par les différentes parties prenantes qui devront permettre de renverser la dégradation du site et d'entamer un processus de réhabilitation. Ces recommandations devraient permettre à l'Etat partie et au Comité du Patrimoine Mondial de suivre les progrès de la restauration du bien. Les recommandations les plus importantes concernent :

- La réalisation d'une opération mixte FARDC / ICCN d'envergure dans les zones les plus menacées pour déloger du parc les braconniers armés et ramasser les armes et démilitariser les zones périphériques du Parc.
- La mise en place d'une concertation permanente entre les autorités politico administratives et militaires provinciales des 4 Provinces concernées par le PNS pour éliminer les activités illégales, notamment le grand braconnage, dans le Parc.
- Le renforcement du personnel de terrain de l'ICCN et la mise en place d'un système opérationnel de LEM¹ (suivi de l'application de la loi)
- La mise en place d'un processus de résolution des conflits sur l'utilisation des ressources du Parc par un processus participatif (délimitation participative, gestion participative de la pêche, renforcement des droits traditionnels pour combattre le braconnage par les personnes non issues des communautés avoisinantes).
- Le démarrage d'un processus participatif pour clarifier, dans un premier temps, un cadre politique, légal et administratif pour gérer la présence des villages dans le Parc, afin de pouvoir, dans un deuxième temps, travailler vers une solution définitive dont les options ne pourront pas être anticipées à ce stade (déplacement des villages ; définition d'un statut spécial des enclaves permettant de gérer les droits et responsabilités des villageois; modification des limites...).
- L'établissement d'un corridor écologique sous aménagement permettant de relier les deux blocs du Parc.
- La mise en place un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des SPM auquel le Gouvernement contribuera.

¹ Lax Enforcement Monitoring

2. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

La République Démocratique du Congo a ratifié la Convention du Patrimoine Mondial en 1974. Le Parc National de la Salonga a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en 1984 sous les critères (vii) et (ix). Dans le dossier d'évaluation de la nomination, cette inscription est justifiée comme suit :

- (vii) en tant que principale aire protégée de la forêt pluviale d'Afrique et habitat possible pour le chimpanzé nain (ou bonobo) ; la flore du Parc représente l'un des très rares biotopes absolument intacts existants encore en Afrique centrale.
- (ix) La flore et la faune du Parc National de la Salonga constituent un exemple d'évolution biologique et d'adaptation des formes de vie dans un environnement de forêt ombrophile équatoriale complexe. On ne trouve nulle part ailleurs des forêts pluviales avec leurs inondations saisonnières et ses habitats appelés « esobé ». L'immense superficie du Parc assure la poursuite de l'évolution des espèces dans une forêt relativement intacte.

A l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine Mondial, le Comité note le manque de gestion du site et demande à l'Etat partie d'établir et mettre en œuvre un plan de gestion. Le Comité demande aussi à l'Etat partie d'examiner la possibilité de créer un couloir entre les deux blocs du parc².

En 1999 le Comité du Patrimoine Mondial a inscrit le PNS sur la liste des Sites de Patrimoine Mondial en péril à cause des menaces, notamment le grand braconnage, qui s'exercent sur le PNS.

Avec le début de la deuxième guerre en 1998 le Gouvernement central a perdu le contrôle sur une grande partie de la région dans laquelle le PNS est située. Sur l'initiative de la GTZ, une réunion a été organisée au Kenya avec la participation des gestionnaires de l'ICCN des cinq Sites de patrimoine mondial (SPM), leurs partenaires de conservation, la Direction Générale de l'ICCN et l'UNESCO. Un plan d'action pour la sauvegarde de ces sites a été élaboré. Grâce au financement de la Fondation des Nations Unies (UNF) et l'UNESCO un projet d'appui à l'ICCN intitulé « Biodiversity Conservation in Regions of Armed Conflict, Protecting World Heritage Sites in the DRC » a pu être mis en œuvre par l'UNESCO. Le progrès de ce projet a été communiqué régulièrement au Comité du Patrimoine Mondial.

En 2004, l'UNESCO a organisé une conférence internationale à Paris pour présenter les résultats de ce programme, faire le point sur l'état de la conservation de ces cinq sites et mobiliser la communauté internationale en faveur des SPM de la RDC en péril. La conférence a reconnu l'impact décisif de ce programme pour la survie des sites mais elle a souligné également la persistance des menaces pressantes sur les sites. De plus, la réunion d'experts précédant la conférence a souligné le besoin d'un engagement ferme du Gouvernement de la RDC pour gérer certaines menaces, notamment la présence de groupes armés à l'intérieur et en périphérie des sites. Lors de la conférence internationale le Vice-Président de la RDC, M.

² Le parc consiste de deux blocs forestiers qui ne sont pas contigus mais séparé par une bande habitée d'environ 50 km de large. Cfr chapitre 3.

Zaidi Ngoma, a souligné la volonté politique du Gouvernement d'entreprendre des actions concrètes afin de contribuer aux objectifs du projet. Il s'agit notamment de :

- La création d'un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des SPM auquel le Gouvernement contribuera à partir du budget 2005 ;
- Mener des actions pour l'évacuation des groupes armés et des autres populations qui envahissent les sites et qui contribuent à leur destruction ;
- Assurer le paiement des salaires du personnel des sites ;
- Faciliter le travail de l'ICCN ;
- Assurer le respect de l'intégrité des sites tout en respectant les intérêts des populations locales à travers la mise en œuvre de projets de conservation communautaires et de reconstruction ;
- Assurer la participation équilibrée de la population aux revenus créés par le tourisme de vision, ou de services de valorisation des ressources naturelles.

Par la suite l'Union Européenne, le FEM/Banque Mondiale l'USAID/CARPE et plusieurs autres partenaires bilatéraux ont commencé l'instruction des projets d'appui en faveur des SPM, y compris le PNS. En complément des appuis annoncés par des bailleurs bi et multilatéraux, l'UNESCO a développé la deuxième phase du projet « Biodiversity Conservation in Regions of Armed Conflict, Protecting World Heritage Sites in the DRC, Phase II, 2005-2008 » avec l'appui de l'UNF et les Gouvernements Belge et Italien.

Lors de sa 30^{ème} session (Vilnius, 2006), le Comité du Patrimoine Mondial a demandé à l'UNESCO et à l'UICN d'effectuer une mission de suivi, en concertation avec l'ICCN et ses partenaires pour évaluer l'état de conservation du site et élaborer des recommandations afin de sauvegarder sa valeur universelle exceptionnelle et son intégrité. En annexe 1 se trouve la décision 30 COM7A.5 du Comité.

La mission d'évaluation de l'état de conservation du Site du Patrimoine Mondial Parc National de la Salonga a été réalisée entre le 27 février et le 10 mars 2007 par une équipe de deux consultants de l'UNESCO Dr. Conrad Aveling et Dr. Terese Hart, spécialistes en conservation et gestion des aires protégées, ainsi que JM Sionneau, responsable du programme UICN en RDC. La mission était accompagnée d'Isaac Chifurura (Directeur Provincial de l'ICCN basé à Mbandaka), Omari Ilambu (WWF-PNS) et Robert Muinyahali (WCS-PNS). L'objectif de la mission a été d'évaluer d'une manière équilibrée et objective l'état de la conservation du PNS et de formuler des recommandations pour des actions à entreprendre afin de diminuer les menaces sur le site. Les termes de référence de la mission se trouvent en annexe 2.

Après une analyse des documents mis à leur disposition, la mission s'est rendue sur le terrain entre le 1 et 9 mars afin de rencontrer le personnel de l'ICCN, les représentants des différentes partenaires ONG / Instituts de recherche (WWF, WCS, ZSM, MPI, LWRP³) œuvrant dans et autour du PNS, les autorités civiles, militaires, chefs coutumiers et les représentants de la société civile à Dékésé, Monkoto, Boende et Mbandaka. Ces rencontres sur le terrain ont permis d'établir, d'une part, un état de lieu de conservation du site et d'autre part de discuter des actions à recommander dans l'immédiat pour améliorer la situation. Les conclusions de la mission et les recommandations ont été discutées avec la Direction Générale de l'ICCN lors d'une réunion de restitution tenue le 10 mars 2007 (voir programme de la mission en Annexe

³ WWF: World Wide Fund for Nature; WCS: Wildlife Conservation Society; ZSM: Zoological Society of Milwaukee, MPI: Max Planck Institute, LWRP: Lukuru Wildlife Research Project.

2). Il convient de souligner que la réalisation de la mission UNESCO-UICN a été rendue possible grâce au soutien et à l'organisation logistique du WWF (Conseiller Technique du PNS), et à l'intervention et soutien aérien de l'Air Serve (sous contrat avec l'USAID), sans lesquels la mission n'aurait pu se réaliser, du fait des grandes difficultés logistiques d'accès aux différentes zones du Parc, et de sa périphérie.

Les membres de la mission tiennent aussi à remercier les représentants de l'ICCN, les autorités politico - administratives et militaires, les partenaires ONGs internationales (en particulier WCS qui a accompagné et participé à la mission) ainsi que tous les autres interlocuteurs rencontrés, pour leur disponibilité et collaboration.

3. SITUATION ACTUELLE DU SITE :

3.1. DONNEES BIOPHYSIQUES :

D'une superficie de 36.560 km², et faisant partie du bassin central du fleuve Congo, le PNS est la plus grande étendue de forêt dense humide protégée d'Afrique et la seconde au monde après le Parc de Tummucamaque au Brésil. Le Parc est divisé en deux grands blocs (blocs Nord et Sud), séparés par un couloir d'environ 50km de large où ont été relocalisées une partie des populations déplacées lors de la création du Parc. Le Parc est traversé par plusieurs grandes rivières (Lomela, Salonga, Yenge, Loile, Luilaka, Losoy, Lokolo, Lokoro, Luila) s'écoulant pour la plupart du sud-est au nord-ouest. L'altitude du Parc varie entre 300m et 700m avec un relief globalement très plat. Le PNS renferme de vastes étendues de forêts, dominées par des légumineuses de la sous-famille des Césalpinioïdées, sur terre ferme et forêts sur sols inondables ou marécageux. Un habitat très important pour la faune, particulièrement les éléphants, est formé par les clairières marécageuses riches en sels minéraux. Avec une pluviométrie annuelle moyenne de 2.100 mm dans le nord et 1.700 mm dans le sud le Parc est sujet à d'importantes inondations saisonnières. La limite sud-est du Parc marque le début de la transition de la forêt dense humide vers les savanes du sud avec une mosaïque de savanes/forêts. Plus de 50 espèces de grands et moyens mammifères ont été répertoriés au PNS, y compris 9 espèces de primates dont le bonobo *Pan paniscus*. Il convient de noter que si le bonobo a été un élément clé dans la nomination du site en 1984 sa présence dans le parc n'a été confirmée par les études scientifiques qu'en 1987⁴. Le PNS est actuellement la seule aire protégée protégeant le bonobo, bien qu'une deuxième, Lomako, est en cours de création. Le nombre d'espèces d'oiseaux connu s'élève à 150, y compris l'emblématique paon congolais *Afropavo congensis* dont la distribution est limitée aux forêts du centre et de l'est de la cuvette congolaise. La diversité de poissons est mal connue mais dépasse probablement 400 espèces. Le Parc n'ayant pas encore bénéficié d'études scientifiques poussées la connaissance de sa biodiversité demeure incomplète.

3.2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE :

La densité des populations humaines est relativement faible, estimée à 2,4 habitants/km², avec des concentrations localisées dans les villes de Oshwe, Dékésé et à Monkoto (dans la partie nord du corridor entre les deux blocs du parc). Les ressources naturelles représentent 95% des activités économiques et de subsistance des populations (agriculture, produits forestiers non-ligneux (PFNL), chasse, pêche). Deux populations résident entièrement ou partiellement dans

⁴ En 1987, 3 chercheurs allemands visitait le PNS pendant 3 jours et y observait un groupe de 3 bonobo. Malheureusement, ils devaient interrompre leur visite à cause de l'insécurité occasionnée par des braconniers. La Société Zoologique de Milwaukee organisait une expédition en 1997, qui explorait 4 endroits dans le PNS et qui confirmait la présence de bonobo à travers le site.

les limites du Parc : les Kitawalistes, une secte religieuse, installée dans la partie nord-est du bloc nord depuis les années 70, et les Iyaelima, appartenant au groupe ethnique Mongo dans le bloc sud. La présence de ces groupes a été notée lors de l'étude d'évaluation de l'UICN pour la nomination du site, mais son ampleur n'était pas connue. Les liens avec les terres ancestrales et la reconnaissance des droits traditionnels sur les forêts sont très présents chez les populations vivant autour du parc.

L'effondrement du tissu socio-économique dans cette région au cours des vingt dernières années (collapse du réseau routier, forte diminution du trafic fluvial, effondrement du secteur agricole, retour au système de troc pour 60% des transactions de produits manufacturés (Rokotondranisa, et al, 2006), suivi par la guerre en 2000 avec des combats violents dans la partie est du site accompagné des exactions brutales contre les populations, n'a fait qu'accentuer la précarité socio-économique et alimentaire des populations vivant autour du Parc. Dans ce contexte, la dépendance des populations sur les ressources naturelles (PNFL, chasse, pêche) a augmenté rapidement. En particulier la pêche et la chasse commerciales sont devenues des activités rémunératrices permettant de remplacer les autres opportunités économiques perdues. Actuellement, sur l'ensemble de la zone, la pêche représente en moyenne 65% du revenu total des ménages (Béné et al, 2006). Quant à la chasse les prix du gibier boucané au bout de la filière (les grandes villes) sont entre 4 et 10 fois plus élevés que les prix au début de la filière dans les villages et camps de chasse (Hart et al. 2006).

3.3. STRUCTURES ET CAPACITES DE GESTION DU PNS :

Contrairement aux SPM de l'est de la RDC, historiquement le PNS n'a reçu que très peu de soutien en faveur de son développement depuis sa création et cette situation a été notée dans le rapport d'évaluation de l'UICN. Les infrastructures sont soit très sommaires. La majorité sont soit en pisé, soit, dans le cas de la station de Monkoto, n'appartiennent pas à l'ICCN. Cette dernière, la seule infrastructure en dur et appartenant à la société agricole de Bogonda, est occupée par l'ICCN en « échange » de l'accès aux ressources aquatiques du parc. Les capacités organisationnelles et opérationnelles sont également très faibles. Il existe actuellement au PNS 187 personnes reconnues officiellement, comprenant 7 Conservateurs, 129 gardes matriculés à l'ICCN, 18 travailleurs, 20 gardes pris en charge par la ZSM et 13 gardes parmi le quota supplémentaire de prise en charge par le programme UNF-UNESCO mais sans statut légal actuellement. Outre ces personnes, il existe plus de 50 autres personnes utilisées par les stations dans la surveillance mais sans statut légal. Cela fait environ 1 garde / 213 km². Le personnel est déployé dans 6 stations et 22 postes de patrouilles. La répartition géographique actuelle des postes et stations laisse 40% du parc à plus de 30km d'une base de gardes. Plus de 65% du personnel est âgé de plus de 40 ans.

Les limites du Parc n'ont jamais été matérialisées, et sont sources permanentes de mécontentements et de tensions avec les populations. Ces tensions sont souvent exacerbées par un comportement inapproprié de la part des gardes du parc, qui sont accusés « d'arrestations arbitraires », extorsions, vols etc. L'implication de certains agents de l'ICCN dans le braconnage dans le parc est également connue. De plus, la non résolution du problème de personnes résidant dans le Parc a fait que la gestion du Parc se caractérise depuis longtemps par une série d'« arrangements » qui sont en contradiction avec son statut de Parc National. Par exemple un des premiers conservateurs du bloc sud dans les années 70s aurait autorisé les Iyaelimas résidents dans le PNS de pratiquer leurs activités de chasse dans la partie du Parc au sud de l'ancienne piste Anga-Moundja (le long de laquelle les villages des Iyaelima sont installés). Cet accord officieux est aujourd'hui considéré comme un acquis. La gestion de la pêche a également fait l'objet des arrangements non conformes au statut du Parc. En effet

pendant de nombreuses années l'ICCN a prélevé une taxe pour la pêche pratiquée dans les rivières limitrophes ainsi que dans les rivières et étangs à l'intérieur du Parc. Dans ce contexte historique il n'est donc pas étonnant que les polémiques irresponsables de certains politiciens puissent fortement empoisonner les relations, déjà difficiles, entre l'ICCN et les populations⁵.

3.4. POPULATIONS DE FAUNE:

Les informations sur le statut des populations de la grande faune et le braconnage dans le PNS proviennent d'une série d'inventaires réalisés entre 2002 et 2003 par l'Unité Inventaire et Monitoring (ICCN/WCS) et WWF dans le cadre des programmes MIKE⁶. D'autres études ponctuelles, couvrant des zones plus réduites, réalisées par ZMS, MPI et LWRP apportent des informations complémentaires importantes (voir Annexe 3 Documents consultés). La situation se résume comme suit :

- Les populations d'éléphants sont fortement réduites partout dans le PNS, les estimations de MIKE se situant à environ 2.000 individus, un chiffre alarmant pour une si grande superficie de forêt⁷. Cette situation ne date pas d'hier. Elle est le résultat d'une chasse intense, datant du début des années 70s (rapports d'Eriksson et al. 2006 et 2007), et réalisée essentiellement par les militaires de l'armée de Mobutu. La récente période de guerre civile, accompagnée d'une augmentation de la circulation des armes de guerre, n'a fait qu'intensifier la pression sur les populations survivantes.
- En ce qui concerne la grande faune (hors éléphant) les différentes études et inventaires mettent en évidence une forte relation inverse entre indices de grande faune (ongulés et petits primates) et indices de chasse. Si toute l'étendue du PNS est touchée par la chasse, les ongulés et petits primates sont plus abondants dans le bloc sud que dans le bloc nord. Les zones nord-est du bloc nord et nord-ouest du bloc sud contiennent les plus faibles abondances de ces taxa avec les plus fortes indices de chasse (Hart et al., 2006).
- En ce qui concerne l'abondance de bonobos il convient de nuancer la relation inverse avec les indices de chasse dans la mesure où dans certaines zones, notamment la zone du sud-est du bloc sud, occupée par les Iyaelimas, et la zone nord-est du bloc nord occupée par les Kitwalistes, contiennent les indices les plus élevés de bonobos malgré un niveau élevé d'indices de chasse (Hart et al, 2006). Chez les Iyaelimas il semblerait qu'une sorte de tabou contre la chasse de bonobo existe, mais ceci n'est pas le cas chez les Kitwalistes. Toutefois les informations les plus récentes suggèrent que si jusqu'à récemment le bonobo semble avoir été moins ciblé que les autres espèces de mammifères (peut-être parce qu'il est plus difficile à chasser), la situation est en train de changer au fur et à mesure que les autres espèces ciblées pour la chasse commerciale se raréfient, notamment dans la zone Kitawaliste. La population de bonobos du Parc est estimée à 14.800 (écart 8.000 à 28.500) individus (Hart et al. 2006). Il est estimé que 22% de la population de bonobos se trouve dans des zones où la chasse commerciale intense est pratiquée.

⁵ En septembre 2006 la déclaration par un candidat Député que l'existence du parc est « non constitutionnelle » et « caduque » a provoqué un soulèvement de la population contre l'ICCN à Monkoto. Seule l'intervention du Gouverneur, et plusieurs semaines de palabres, a permis de calmer la situation.

⁶ MIKE (Monitoring of the Illegal Killing of Elephants), programme de la CITES est financé par la Commission Européenne. L'inventaire MIKE de la Salonga a aussi bénéficié de l'appui de CARPE.

⁷ Compte tenu de la faible échelle d'échantillonnage de ce recensement (dictée par l'immensité de la zone à couvrir) ce chiffre doit être considéré comme très approximatif. Toutefois si l'on considère que le PNS fournit des conditions écologiques suffisantes et adaptées pour héberger une densité modérée d'éléphants (0.5 individus/km²) un chiffre d'au moins 16.000 individus, et probablement beaucoup plus, serait attendu.

4. LES MENACES SUR LES VALEURS ET L'INTEGRITE DU PNS

Les valeurs et l'intégrité du PNS sont menacées principalement par :

1. **La chasse et la pêche illégale à des fins commerciales.**
2. **La présence des villages dans le parc.**

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation:

- L'effondrement du tissu socio-économique de la zone (absence de routes, effondrement du secteur agricole, absence d'opportunités économiques, absence de structures sociales opérationnelles). Dans ce contexte la chasse constitue une source de revenus rapides pour répondre aux besoins immédiats (soins médicaux, frais scolaires, dot de mariage), et contrairement à l'agriculture elle demande relativement peu d'investissement en effort et temps.
- L'effondrement de l'ordre public provoqué par les guerres. Une des conséquences a été la prolifération d'armes de guerre et des munitions détournées des stocks des différents groupes armés, y compris la FARDC⁸. Cette situation a favorisée l'émergence de réseaux organisés de trafiquants (militaires et civils) fournissant des moyens pour monter des expéditions de chasse (armes, munitions, rations, carburant, porteurs, etc...) à l'intérieur du Parc. Les villageois en proximité du parc participent, directement ou indirectement, à ces activités soit volontairement soit sous intimidation.
- La faiblesse des capacités opérationnelles de l'ICCN sur le terrain, une faiblesse exacerbée par le fait que jusqu'aux années 2000 le PNS a fait l'objet de beaucoup moins d'attention (appui national et international) que les autres SPM de l'est du pays. Le personnel est vieillissant, mal formé, mal encadré, sous-équipé, peu motivé et parfois complice dans les activités illégales.
- Une gestion incohérente par rapport à son statut de Parc National (pêche autorisée sous paiement de taxes, chasse tolérée pour les villages installés dans le Parc). Ces incohérences sont la conséquence d'une situation datant de la création du Parc qui n'a jamais été assainie. Il s'agit notamment de la présence de villages dans le Parc⁹ et la non matérialisation (voir méconnaissance) des limites du Parc.
- La faiblesse des capacités (manque de moyens, mauvaise gouvernance) des autres services de l'Etat au niveau local, provincial et national. Actuellement l'intégration de l'environnement dans les politiques locales et nationales est très faible et l'ICCN est largement marginalisée par les autres services de l'Etat à tous les niveaux¹⁰.

⁸ L'auditorat militaire de Boende, Lieutenant Ndenge Mamabsa, nous a confirmé la disparition récente de 206 caisses de munitions du dépôt d'armements militaires placé sous le contrôle de la police de Boende.

⁹ La présence de villages Iyaelima et Kitwalistes dans le parc est vécue comme une injustice par certaines populations déplacées avant la création du parc.

¹⁰ Les faiblesses respectives des administrations et de l'ICCN ne font que maintenir une situation de non collaboration : l'ICCN, sachant qu'il ne peut pas compter sur l'administration, a tendance à ne pas solliciter son appui car cela ne fait que créer des problèmes et/ou des frais inutiles. Par exemple, depuis 5 ans, le Procureur de Boende n'a jamais traité un dossier transféré par l'ICCN alors que les gardes du Parc font régulièrement des arrestations et saisies. D'une part l'ICCN n'a pas les moyens de transférer un délinquant au Parquet (>200 km à pied ou vélo) et d'autre part le Parquet n'a pas les moyens, voir même la volonté, de garder un délinquant en prison (problèmes de nourriture, soins médicaux etc...). Le résultat est que l'ICCN préfère effectuer des « transactions » avec les délinquants sur place, avec tous les risques de bavures et de corruption que cela comporte.

4.1. LA CHASSE ET PECHE ILLEGALE A DES FINS COMMERCIALES

Le braconnage a toujours existé dans le PNS. On peut distinguer le braconnage de subsistance pour la consommation locale et sans objectif particulier de commercialisation, le braconnage « interne » par les agents de l'ICCN, et le grand braconnage à des fins commerciales (Béné, 2006).

Toutes les informations recueillies par la mission mettent en évidence une très forte augmentation depuis environ 2 ans¹¹ d'une chasse commerciale à caractère quasiment industrielle pour approvisionner les grands centres urbains situés à plusieurs centaines de kilomètres du PNS (Tchikapa, Kanaga, Kikwit, Mbandaka, Kinshasa, Kisangani). Les militaires (actuels ou anciens) sont fortement impliqués dans l'organisation de cette chasse (fourniture d'armes automatiques et munitions) mais la situation de désordre qui a régné durant et après la guerre a permis à toutes sortes de personnes (villageois, citadins) de se livrer à cette chasse commerciale. Toutefois il convient de souligner que les communautés riveraines restent, en général, très attachées aux droits traditionnels gouvernant l'utilisation des ressources de la forêt et à ce titre elles n'apprécient généralement pas l'arrivée des « halogènes » venus chasser la faune de leurs forêts (phénomène de « tragédie des richesses communes »).

Le grand braconnage est pratiqué avec les armes automatiques, calibre 12 et pièges métalliques et est organisé à partir des grands centres urbains loin du site. Dans un premier temps les espèces les plus « rentables » (kg de viande/effort de chasse) et les plus faciles à tuer sont visées (grands ongulés, petits primates vivant en groupes). Au fur et à mesure que la faune se raréfie les chasseurs se tournent vers les espèces plus difficiles à chasser (petits ongulés, bonobos). Actuellement le colobe rouge est particulièrement menacé par cette chasse du fait d'un comportement de fuite (se regrouper à la cime d'un arbre) qui permet de tuer un grand nombre d'individus à la fois. Des prises de plusieurs centaines de colobes rouges après 2 ou 3 semaines de chasse en forêt « vierge » (càd non chassée) sont communes (Eriksson, 2007)¹².

Toutes les grandes rivières qui traversent le Parc, toutes convergeant sur Mbandaka/Bandundou et Kinshasa, permettent un accès facile au plus profond de la forêt pour les chasseurs commerciaux. En effet 85% du bloc nord du parc est à moins de 15km d'une rivière navigable. Des centaines de pistes provenant des villages autour du Parc sont également régulièrement utilisées pour accéder aux zones de chasse. Les axes névralgiques de cette chasse industrielle sont actuellement les axes nord-ouest et sud-ouest du bloc sud, et les axes nord-est et nord-ouest du bloc nord. La viande boucanée est transportée aux centres urbains à pied, par vélo et par pirogue. Les distances parcourues peuvent atteindre 1.000 km. Les quantités de viande sortant du Parc sont d'une telle importance¹³ qu'il est à craindre que

¹¹ Le site d'étude de l'Institut Max Planck à Luikotale (situé près de la limite ouest du bloc sud) a documenté l'arrivée du grand braconnage dans ce secteur à partir de janvier 2005.

¹² Ce type de chasse nous a été également confirmé par le chef coutumier des Iyaelima, Camille Longonga Lsakov, à Dékésé lors de notre entretien le 9 mars.

¹³ La nature illicite du grand braconnage, et l'importance de l'étendue de forêt concernée, fait qu'il est difficile d'obtenir des données systématiques et compréhensives sur les quantités du gibier chassées dans le parc. Toutefois des études ponctuelles, sur des sites spécifiques, menées par WCS et MPI fournissent des indications alarmantes. Par exemple durant une période de 2 mois au village de Lompole près du site de recherche de MPI une moyenne de 150kg de viande fraîche/jour a transité par le village, dont > 50% étaient destinés pour des centres urbains à plus de 500 km. Sur l'axe Wafanya – Boleko de 60 km WCS a enregistré le passage de 10 tonnes de viande en 3 mois. Une autre estimation de WCS cite un chiffre de 18.000 tonnes de viande brousse

le Parc soit « vidé » de sa grande faune dans quelques années. Quasiment aucun secteur du Parc n'est épargné de ce braconnage¹⁴.

La pêche (au filet, hameçon, écopage) est pratiquée partout dans le Parc. Si cette activité est illégale par rapport au statut de protection intégrale du Parc elle a été tolérée (moyennant des taxes), pendant longtemps par l'ICCN. Il n'existe pas encore des données précises sur les quantités de poissons prélevées dans le Parc mais les pêcheurs considèrent que la pêche est plus productive dans les rivières à l'intérieur du Parc (p.ex. Yengo, ou l'amont de la Salonga) que sur les rivières limitrophes du Parc qui font l'objet d'une pêche plus intense. La pêche est souvent accompagnée de la chasse, soit par les pêcheurs eux-mêmes, soit par des braconniers indépendants utilisant la présence de pêcheurs comme couverture pour leurs activités. Si l'impact de la pêche elle-même constitue probablement une menace moins importante sur l'intégrité du Parc que le grand braconnage il convient toutefois de souligner que la circulation non contrôlée de pêcheurs dans le Parc hypothèque sérieusement la capacité de l'ICCN à reprendre le contrôle du Parc.

4.2. PRESENCE DES VILLAGES DANS LE PARC

Au total il y a 9 villages dans le parc, dont un dans le bloc nord et 8 dans le bloc sud.

Les Kitawalistes sont regroupés dans un grand complexe de villages, Kitawala, dans la partie nord ouest du bloc nord. Ils appartiennent à une secte religieuse regroupant des personnes de plusieurs groupes ethniques du Congo et ils se sont installés dans le parc dans les années 70s, vraisemblablement au moment de sa création. Ils ne reconnaissent pas le Parc et il semblerait qu'ils ne reconnaissent pas non plus l'autorité de l'Etat, même si le chef de groupement Mondje Yafa à Isanga parvient à exercer une certaine influence sur eux. Entre 3.000 et 4.000 personnes y résident et ils pratiquent la chasse de subsistance et la chasse commerciale. Selon les images satellites la zone défrichée pour l'agriculture s'étend sur 15 km² autour du village.

L'historique de la présence des Iyaelima dans le PNS est différent. Les Iyaelima appartiennent au groupe ethnique Mongo, installé dans la région depuis le XIXe siècle. A la création du Parc ils ont refusé de quitter le Parc, préférant rester dans 6 villages situés le long d'une piste qui traversant le bloc sud de sud-est au nord-ouest et reliant les stations ICCN de Anga et Mundja. Depuis la création du Parc leur présence a été tolérée par l'ICCN¹⁵. Le rayon de défrichement pour l'agriculture autour des villages se situe entre 1 à 2 km. A l'exception du bonobo, qui n'est pas chassé par les Iyaelimas, une raréfaction de la faune dans la partie sud de la piste commence à se manifester suite à une pression de chasse de longue date par les Iyaelimas, et plus récemment par les braconniers venant du ouest et sud-ouest¹⁶.

La présence des villages est une menace pour l'intégrité du Parc pour plusieurs raisons. Aucune politique claire n'a jamais été établie par l'ICCN pour définir un cadre légal et

extraites du PNS annuellement. Les bidons plastiques de 25 litres remplis de munitions sont régulièrement enregistrés par les enquêteurs.

¹⁴ S'il existe un tel engouement pour la faune du Parc c'est bien parce que la faune dans les zones en dehors du Parc a déjà été fortement appauvrie par une chasse intense depuis de nombreuses années.

¹⁵ Les villageois se réfèrent à un accord écrit, signé par le Conservateur Tatala dans les années 70s, accordant le droit de chasser dans la partie du Parc au sud de la piste Anga-Mundja.

¹⁶ A cause de cette raréfaction de la faune les Iyaelimas ont récemment demandé au Conservateur d'Anga l'autorisation de chasser au nord de la piste Anga-Mundja !

administrative pour gérer la présence des villages et leurs activités. On se retrouve donc dans une situation d'illégalité, acceptée tacitement par l'ICCN. Par conséquent l'absence de « règles du jeu » rend très difficile toute possibilité de contrôle par l'ICCN, et cette situation décrédibilise l'ICCN aux yeux de la population et des administrations locales. De plus la présence de villages à l'intérieur du Parc est vécue comme une injustice par les populations avoisinantes qui ont accepté de se déplacer avant la création du Parc. Ceci contribue à entretenir un climat d'hostilité et rend difficile tout effort d'instaurer une gestion collaborative entre ICCN et les communautés locales. Enfin l'impact direct de la chasse et du défrichement pour l'agriculture menace l'intégrité du Parc.

S'il est évident que les solutions seront très difficiles à trouver il convient néanmoins de ne plus continuer à l'ignorer. Dans un premier temps l'ICCN doit s'engager dans un processus sérieux de concertation, sensibilisation et négociation avec les villages afin d'établir un cadre politique, légal et administrative pour gérer la présence des villages et leurs activités. Dans un deuxième temps une solution plus permanente, dont le format ne peut être anticipé à ce stade, doit être trouvée. Les options éventuelles pourront inclure : le déplacement des villages en échange des nouvelles terres à l'extérieur ; la définition d'un statut spécial pour les enclaves permettant de gérer les droits (p.ex. activités permises) et responsabilités (p.ex. protection participative du Parc) des villageois; modification des limites pour exclure du parc les zones actuellement occupées.

5. L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE

5.1. LE MAINTIEN DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET DE L'INTEGRITE DU SITE :

La mission confirme que la valeur universelle exceptionnelle du site pour le moment est maintenue. Les biotopes particuliers, caractéristiques de cette partie d'Afrique centrale, sont toujours présents et la vaste étendue de forêt pluviale que constitue le PNS est toujours intacte. L'impact de l'exploitation forestière industrielle ne touche pas encore le parc, et le défrichement de la forêt pour l'agriculture dans les 8 enclaves n'affecte qu'une très petite superficie du Parc (moins de 50km²) par rapport à sa taille exceptionnelle (36.000 km²). La complexité et richesse floristique des habitats sont donc maintenues.

Le PNS reste également, à l'heure actuelle, la seule aire protégée dans l'aire de répartition des bonobos. Selon la dernière estimation la population de bonobo du PNS est de 14.800 (écart 8.000 à 28.500) individus. Cependant les indications récentes indiquent que le braconnage du bonobo est en augmentation.

Quant aux autres espèces de faune la situation est préoccupante du fait du caractère quasiment industriel du braconnage commercial. La situation des éléphants est particulièrement inquiétante. Aucun secteur du parc n'est épargné du braconnage, les secteurs les plus touchés étant les parties nord-est et nord-ouest du bloc nord et les parties nord-est et nord du bloc nord. Toutefois si le braconnage peut être contrôlé rapidement il n'y a probablement pas de risque de perte des espèces. Cependant une forte diminution des populations de mammifères pourrait à long terme modifier l'évolution biologique de l'écosystème (p.ex. rôle des mammifères dans la dissémination des graines) qui a été une des justifications pour la nomination du site. Le maintien du site sur la liste des SPM en péril est donc nécessaire.

5.2. LES ACTIONS MENEES POUR ATTENUER LES MENACES

5.1.1 MOBILISATION DE PARTENAIRES:

Le PNS est resté dans « l'oubli » pendant très long temps. Ce n'est qu'au début des années 2000 que les appuis extérieurs ont commencé à se mettre progressivement en place, uniquement en réponse à la situation de crise dans le parc. Actuellement le PNS bénéficie des appuis de :

- CARPE/USAID (dans le cadre du Congo Basin Forest Partnership) : appui à la gestion du PNS (surveillance, monitoring, équipement, infrastructures) et études stratégiques diverses (socio économie, pêche, stratégie de surveillance, inventaires biologiques). Depuis 2003.
- Commission Européenne (CE) (projet de renforcement des capacités de gestion de l'ICCN et la réhabilitation des aires protégées) : mise en place d'une gestion opérationnelle du Parc (stratégie surveillance, équipement, infrastructures, fonctionnement, études). Depuis 2004.
- UNESCO/UNF (phase 1 & 2 du projet « Conservation de la biodiversité en région de conflit armé : Protection du patrimoine naturel mondial en RD Congo » : appui à la surveillance, paiement de primes¹⁷, monitoring, cartographie, gestion d'information. Depuis 1999.
- GEF-PNUD (projet de Réhabilitation des aires protégées en RDC) : équipements. Depuis 2005.
- WWF (exécutant principal pour les programmes CARPE et la CE) – intervenant dans l'ensemble du parc. Depuis 2003.
- WCS: (co-exécutant du CARPE, mais aussi mobilisant ses fonds propres) inventaires et suivi biologiques, délimitation participative, fonctionnement – intervenant dans l'ensemble du parc. Depuis 2002.
- ZMS : inventaires de bonobo, monitoring, appui à la surveillance, équipements, fonctionnement. Actif dans le PNS depuis 1997.
- MPI : appui au monitoring, surveillance et fonctionnement – secteur ouest du bloc sud (Mundja). Depuis 2001
- LWRP : appui équipement et fonctionnement – secteur sud-est du bloc sud (Anga). A noter que l'activité principale de LWRP (recherche et conservation des bonobos) se passe en dehors du PNS dans une réserve communautaire à Bososandjo au sud d'Anga, mais LWRP a toujours apporté son appui au PNS notamment durant la guerre (fourniture d'équipements, appui au fonctionnement, livraison de primes de gardes pour UNESCO, étude socio-économique des Iyaelimas). Depuis 1996.
- Il convient de noter qu'à partir du 3^e trimestre 2007, le Parc National de la Salonga doit désormais bénéficier des importants financements et activités du redémarrage de la quatrième phase d'ECOFAC 4, durant 3 années et demi.

Si les partenaires ONG / instituts de recherche actives au PNS ont des axes d'intérêt spécifiques (p.ex. recherche sur les bonobos¹⁸, recherche sur les plantes médicinales¹⁹, inventaires grand faune²⁰, etc...) l'état très affaibli de l'ICCN et la situation de crise dans le parc depuis la guerre a fait que tous les partenaires ont été contraints de mobiliser des moyens supplémentaires, de façon ponctuelle et dans l'urgence, pour renforcer la surveillance afin de sécuriser les secteurs dans lesquels ils interviennent. Cet appui est sous forme de prise en

¹⁷ 265,000 \$US entre 2001 et 2005

¹⁸ ZMS, LWRP, MPI

¹⁹ MPI

²⁰ WCS

charge de gardes, les frais de fonctionnement des patrouilles (équipement, carburant, rations, communications) et le monitoring. Toutefois compte tenu de l'éloignement des différents secteurs d'intervention et les problèmes logistiques il a été difficile d'assurer une bonne coordination entre les différents partenaires.

C'est avec le démarrage des programmes CARPE/USAID et la CE en 2004 que des moyens substantiels ont été mobilisés pour renforcer la gestion de l'ensemble du parc. Mais compte tenu des problèmes logistiques liés à l'enclavement du parc, et de l'absence d'une histoire d'investissements des partenaires extérieurs, la mise en place des structures de gestion et le démarrage des activités de terrain a pris un certain temps²¹. Néanmoins les actions suivantes ont été entreprises :

5.1.2 ANALYSES ET ETUDES DE BASE :

Compte tenu de la marginalisation historique du PNS par rapport aux autres SPM, le niveau de connaissances de bases sur le Parc (biologiques, socio-économiques, menaces, capacités de gestion, etc.) était très faible. Une étape essentielle au renforcement de la gestion du PNS a été donc la collecte et/ou actualisation de données de base et le développement des stratégies de gestion en fonction des données collectées. A ce titre les actions suivantes ont été réalisées :

- Recensement de l'abondance des éléphants, grande faune et activités humaines, dans le parc (recensement MIKE 2002-2003). Recensement fait à une faible échelle d'échantillonnage.
- Recensement de bonobos et activités humaines. Recensement réalisé à une échelle d'échantillonnage plus élevé que celui de MIKE et sur trois zones critiques à l'intérieur du parc, et une dans le corridor entre les deux blocs (zones identifiées lors des travaux MIKE).
- Cartographie du Parc (dans le cadre du projet SYGIAP²²)
- Etudes socio-économique des communautés riveraines focalisant sur l'utilisation des ressources naturelles
- Etude des filières des produits agricoles et forestiers non ligneux
- Etude de faisabilité de cogestion de la pêche dans les rivières limitrophes
- Enquêtes ponctuelles sur la chasse commerciale pour mieux comprendre l'ampleur, organisation et motivation de cette activité.
- Analyse détaillée des capacités de gestion du Parc (administration, ressources humaines, infrastructures, équipement, stratégie de gestion et relations avec les populations riveraines).
- Sur base de cette analyse une nouvelle stratégie de surveillance a été proposée qui implique la localisation stratégique de 17 points de surveillance prioritaires (9 au bloc nord, 8 au bloc sud) et 26 bases de déploiement (présence rotative des équipes de gardes) en fonction des zones biologiques prioritaires, les menaces, la disponibilité de ressources humaines (et autres) et des considérations logistiques.
- Un canevas du plan de gestion, ainsi qu'une vision pour la Salonga, ont été développés par tous les partenaires lors d'un atelier en juin 2006.

²¹ Par exemple il a fallu 3 mois simplement pour visiter toutes les stations et postes de patrouille dans le cadre de l'analyse des structures et capacités de gestion du PNS.

²² Projet SYGIAP : Système d'Information pour la Gestion des Aires Protégées. Ce projet a produit entre autre des cartes de base des 5 SPM en RDC. Le projet, financé par le Service Fédéral de la Politique Scientifique est mos en œuvre par l'UNESCO avec l'appui technique des universités belges de Gand et Louvain-la-Neuve.

5.1.3 *FORMATION :*

Une présélection et formation de nouveaux gardes a eu lieu entre mai et décembre 2006 (financé par le projet CE/WWF et CARPE). Sur 190 présélectionnés, 34 gardes ont ensuite suivis une formation paramilitaire et 30 autres, une double formation technique²³ et paramilitaire. Seuls 21 de ces gardes sont immatriculés à l'ICCN, les autres ayant été recrutés par les partenaires. Ces derniers n'ont pas encore intégrés à l'ICCN mais participent aux activités de surveillance en tant que « préposés ». Les différents partenaires dispensent également des formations diverses dans le cadre de leurs interventions. Il s'agit en particulier de techniques de recensement, monitoring, collecte de données etc.

5.1.4 *INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS :*

Les différents partenaires ont contribué aux achats des équipements de base (pirogues, moteurs hors-bord, motos, vélos, tenus de brousse, radios HF pour les stations, VSAT). Malheureusement un lot important d'équipements fournis par la CE n'a pas encore été livré suite à des problèmes administratifs liés aux procédures de la CE. Au niveau des infrastructures en dur très peu d'interventions ont été réalisées à ce jour. Seuls 4 dépôts (stockage de carburant et autres équipements) existent. Tous les postes de patrouilles, et 5 stations sont toujours en pisé²⁴.

5.1.5 *LUTTE ANTI BRACONNAGE ET SYSTEME DE LEM²⁵ :*

Si une stratégie de LAB a été développée, sa mise en œuvre n'est pas encore effective. Les contraintes sont nombreuses : la faible qualité des effectifs actuels et la non intégration des nouveaux formés, un équipement et des moyens de fonctionnement largement insuffisants, les difficultés logistiques pour faire parvenir les fonds/rations pour les patrouilles et pour coordonner les activités de surveillance sur 36.000 km², des braconniers mieux armés que les gardes (dont plusieurs ont perdu la vie ces dernières années). De plus aucun système efficace de LEM n'est en place et donc les informations collectées par les patrouilles sont mal valorisées. Les gardes n'utilisent pas de GPS pour géo référencer les parcours et les observations, et les informations enregistrées sur les fiches de patrouille ne sont pas saisies et analysées. Par conséquent les activités de surveillance et de lutte anti-braconnage sont très largement inadéquates par rapport à la crise de grand braconnage commercial dont fait l'objet du Parc actuellement. Lors de notre entretien avec le Gouverneur de la Province de l'Equateur (couvrant 53% du parc) une volonté manifeste de stopper ce braconnage et d'éliminer les réseaux de circulation d'armes et de munitions et les circuits de trafic de viande de brousse sortant du parc a été exprimée par le Gouverneur et les responsables militaires de la 3^{ème} Région. L'idée d'une opération mixte de grande envergure d'anti-braconnage FARDC / ICCN a été évoquée, et son principe adopté. Le Gouverneur a mis en place une Commission spéciale (présidée par le Vice Gouverneur) pour suivre cette opération. Cette opération est très urgente mais nécessitera la mobilisation des moyens supplémentaires (environs 120.000 \$US pour une opération de 2 mois). Une opération similaire a été mise en œuvre avec succès dans la RFO avec l'appui financier du Fonds du Patrimoine Mondial. Toutefois une leçon à tirer de cette expérience est qu'il est impératif que l'ICCN soit suffisamment organisé pour maintenir la pression de surveillance au terme de l'intervention des militaires.

²³ Modules incluent : technique de patrouille LAB, techniques de collecte de données, législations applicables aux a/p, police judiciaire/droit civil/ droit de l'homme, gestion d'un poste de garde, sensibilisation, premiers soins secourisme, formation de formateurs.

²⁴ Une tentative de construire un poste de patrouille en dur à la limite du parc à Lonkina sur la rivière Lokolo (axe névralgique pour le braconnage) a du être abandonnée suite aux menaces de la population qui pratique le grand braconnage dans ce secteur.

²⁵ Law Enforcement Monitoring – suivi de l'application de la loi.

La nécessité d'une étroite coordination entre les 4 Provinces couvrant le PNS a également été évoquée lors de notre entretien avec le Gouverneur afin d'assurer une cohérence dans les approches de gestion du PNS aux niveaux provinciaux. Ceci est particulièrement compte tenu des futurs textes législatifs sur la décentralisation qui sont en cours d'élaboration²⁶.

5.1.6 LOBBYING/SENSIBILISATION ET INITIATIVES COMMUNAUTAIRES :

De façon générale les relations entre l'ICCN et les communautés locales ne sont pas bonnes. Les raisons sont nombreuses mais il est évident qu'un des problèmes majeurs est le manque d'informations sur les objectifs du Parc, ses limites et les réglementations en vigueur. Un très gros effort d'information et de sensibilisation est donc nécessaire²⁷. Les limites n'ont jamais été matérialisées et à plusieurs endroits elles ne suivent pas des limites naturelles. Le WCS a donc initié un premier travail d'identification participative des limites dans le secteur nord-ouest du bloc sud et cette approche pilote s'avère prometteuse. Il convient d'étendre cette approche sur l'ensemble du Parc où les limites sont contestées et/ou inconnues. D'autres initiatives communautaires telles que la réhabilitation des écoles et la formation des coopératives agricoles ont été réalisées, mais l'ampleur de ces actions reste modeste par rapport à la taille immense de la zone.

La pratique de la pêche dans le Parc, activité illégale mais jusqu'à récemment tolérée (taxée) par l'ICCN, fait l'objet de beaucoup de mécontentements et incompréhensions. En 2006 la situation est devenue extrêmement tendue à Monkoto suite aux polémiques d'un candidat député déclarant le Parc « non constitutionnel » et « caduque », mais cette crise a permis de mobiliser les plus hautes autorités provinciales (Gouverneur de l'Equateur et chef de l'Armée de la 3^{ème} Région) pour faire une mission de lobbying à Monkoto²⁸. Au cours d'un atelier de 4 jours réunissant toutes les parties prenantes, il a été décidé de supprimer la taxe sur la pêche mais d'accepter que la pêche puisse se pratiquer sur l'entièreté des rivières limitrophes et non pas jusqu'à la ligne médiane qui constitue la limite officiel parc. Il a également été clairement souligné que la pêche à l'intérieur du Parc est interdite. Un Comité de suivi de mis en œuvre de décisions a également été mis en place. Une autre conséquence de la mobilisation du Gouverneur a été un Arrêté de fermeture de la chasse pendant six mois, une disposition de la loi sur la faune qui n'a pas été appliquée depuis de nombreuses années.

²⁶ Dans le cadre de la période post conflit et de la nécessaire réforme de sa gouvernance, la République démocratique du Congo élabore actuellement, sous l'égide d'une Commission Nationale de la Réforme des Lois, les futurs textes de décentralisation à l'attention des Provinces, qui se verront doter de délégations de pouvoirs et d'administration de leur territoire. Du fait de la taille du pays et de ses spécificités, il s'agit de sécuriser le climat socio politique, et de promouvoir un développement durable au niveau des Provinces. Parallèlement, le Ministère de l'Environnement a élaboré à la fin 2006 un projet de loi nationale relative à la conservation de la nature, en cours de consultation et finalisation, avant approbation définitive par le Parlement, et future mise en application. Compte tenu de la dévolution des nouveaux pouvoirs qui seront conférés aux Provinces en matière de gestion de leurs ressources naturelles dans le cadre de la décentralisation, il conviendra d'être très attentif à la cohérence des textes de décentralisation, et de la loi sur la conservation de la nature. A défaut, et le Parc National de la Salonga à cheval sur quatre provinces en constitue un bon exemple, des incohérences graves de gestion et de protection des ressources de biodiversité pourraient en résulter, s'il n'y est pris garde.

²⁷ Le besoin d'une meilleure sensibilisation des populations sur le parc nous a été répété à de nombreuses reprises lors de nos réunions avec la société civile et les autorités administratives et coutumières locales.

²⁸ Mission financée par le Fonds de Réponse Rapide (UNESCO/UNF, FFI), ainsi que WWF et WCS.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il a été demandé à la mission de faire des recommandations et de proposer des indicateurs par rapport à la mise en œuvre de mesures correctives en vue d'un possible retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril. Toutefois, compte tenu du contexte sociopolitique actuel (nouveau gouvernement, processus de désarmement et de brassage, relance de l'économie) et la nature des menaces pesant sur la PNS qui sont étroitement liées à ce contexte, il n'est pas possible d'identifier, à l'heure actuelle, une liste définitive d'actions permettant le retrait du site de la Liste du Patrimoine Mondial en péril. La mission a donc formulé une série de recommandations qui permettront de renverser la dégradation du site et d'entamer un processus de réhabilitation, un processus qui sera sans doute long. Ces recommandations devraient permettre à l'Etat partie et au Comité du Patrimoine Mondial de suivre le progrès de la restauration du site.

Dans un premier temps les actions les plus urgentes doivent viser d'une part l'arrêt du grand braconnage commercial, et d'autre part d'atténuer l'hostilité de la part des populations envers les gestionnaires du Parc. A ce titre la mission recommande :

- (i) **L'organisation et a réalisation d'une opération mixte d'anti-braconnage de grande envergure FARDC / ICCN dans les zones les plus menacées.** Cette opération aura pour objectifs d'une part de déloger du Parc les braconniers armés et d'autre part de ramasser les armes et démilitariser les zones périphériques du Parc. Elle visera deux « zones rouges » : dans le bloc sud le long de la rivière Lokolo et s'étendant jusqu'au territoire d'Oshwe ; dans le bloc nord incluant le territoire de Boende et Bokungu. Une Commission mixte Armée/ICCN/partenaires doit être constituée pour déterminer les modalités pratiques de l'exécution de l'opération et pour assurer un suivi rapproché. La mission comprendra 100 militaires et 20 gardes disciplinés. **Un appui de la MONUC** sera sollicité pour assurer le transport rapide des équipes et fournir des équipements de terrain. **L'implication de la CONADER**²⁹ sera également sollicitée. Une équipe d'intelligence doit précéder sur le terrain pour collecter des informations essentielles permettant de planifier le déploiement des activités sur le terrain³⁰.
- (ii) **Etablir une concertation permanente entre les Autorités politico administratives et militaires provinciales des 4 Provinces concernées par le PNS pour éliminer, de façon coordonnée, les activités illégales, notamment le grand braconnage, dans le Parc.** Les expériences dans d'autres SPM de la RDC montrent l'importance capitale d'une approche concertée pour la résolution de ce type de problème. Compte tenu de l'immensité et l'enclavement de la zone, les difficultés logistiques et administratives pour assurer cette concertation ne doivent pas être sous-estimées. L'implication des plus hautes autorités du pays est essentielle pour réussir de ce défi. Par ailleurs dans le cadre de l'élaboration des textes législatifs sur la décentralisation il est indispensable de veiller à la cohérence, aux niveaux provinciaux, des approches de gestion vis-à-vis du PNS.

²⁹ Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion

³⁰ Le coût de cette opération, d'une durée de 2 mois, est estimé à 120,000 \$US.

- (iii) **Mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage développé récemment. Ceci demandera notamment un renforcement important du personnel de l'ICCN.** Il s'agit notamment mettre en retraite le personnel âgé, d'intégrer les nouveaux gardes formés et de former des nouveau cadres. A noter que c'est la qualité du personnel plutôt que la quantité qui est le facteur critique à l'heure actuelle. Il convient également de fournir d'urgence les moyens adéquats de travail (équipements de brousse, fonctionnement, infrastructures adéquates) afin d'assurer une présence permanente sur le terrain. Toutefois cette présence sur le terrain ne peut être effective qu'une fois que le Parc aura été sécurisé par l'opération mixte FARDC / ICCN. **Un système opérationnel de LEM doit également être mis sur pied** le plus rapidement possible afin de pouvoir mesurer l'effort de conservation déployé par l'ICCN et d'appréhender l'impact de cet effort sur les menaces qui pèsent sur le PNS.
- (iv) **Entamer un processus de résolution de conflits sur l'utilisation des ressources du Parc par un processus participatif :** Dans un premier temps il convient de résoudre les problèmes de limites contestées à travers un processus de délimitation participative. La pêche, qui est au cœur de l'économie de ménages, offre également un point d'entrée pour la gestion collaborative de ressources naturelles et permettra d'entamer un processus de réconciliation entre populations et gestionnaires du Parc. Il convient également de s'appuyer sur les droits traditionnels sur l'utilisation de la forêt, toujours fortement présents dans les communautés autour du PNS, afin le combattre le « pillage » des ressources par les acteurs de l'extérieur et préserver les ressources pour une utilisation rationnelle et durable par les ayants droits.
- (v) **Traiter d'urgence la question du statut des villages dans le parc.** Dans un premier temps l'ICCN doit s'engager dans un processus clair de concertation, sensibilisation et négociation avec les villages afin d'établir un cadre politique, légal et administrative pour gérer la présence des villages et leurs activités. Dans un deuxième temps une solution plus permanente, dont le format ne peut être anticipé à ce stade, doit être trouvée. Certes la résolution de ce problème épineux ne sera pas facile mais l'ICCN ne peut plus continuer à l'ignorer.
- (vi) **Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du PNS il est recommandé d'envisager de relier les deux blocs du parc par une zone de protection,** dont le statut (réserve communautaire ou autre) reste à étudier, dans la partie sud-est de l'actuel corridor entre les deux blocs afin de maintenir les flux biologiques/génétiques dans une zone sous aménagement. Cette option a été évoquée par le Comité du Patrimoine Mondial lors de l'inscription du site en 1984.
- (vii) **Mettre en place un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des SMP auquel le Gouvernement contribuera.** Cet engagement fait parti des engagements pris par le gouvernement de la RDC à l'occasion de la conférence du Paris en 2004.

Enfin la mission recommande de maintenir le PNS sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial en péril.

7. ANNEXES.

7.1. ANNEXE 1 : DECISION 30COM7A.5 DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL CONCERNANT LE PARC NATIONAL DE SALONGA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) (N 280) (VILNIUS, 2006)

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1) Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/7A,
- 2) Rappelant la décision **29 COM 7A.4**, adoptée lors de sa 29e session (Durban, 2005),
- 3) Exprime sa très vive inquiétude face aux rapports continus de braconnage impliquant des membres des forces armées de la République démocratique du Congo et au nombre croissant de conflits armés entre les gardes du parc et les soldats impliqués dans le braconnage, qui ont eu pour résultat la mort de deux gardes du parc ;
- 4) Prie instamment l'État partie de prendre des mesures urgentes pour faire cesser le braconnage des soldats des forces armées de la République démocratique du Congo dans le bien et à prendre des mesures appropriées afin de punir les membres des forces armées impliqués dans le braconnage et dans la mort récente des deux gardes du parc ;
- 5) Prie également instamment l'agence de gestion du parc ICCN, en coopération avec ses ONG partenaires, à mettre en œuvre les recommandations développées dans le rapport sur la capacité de gestion du bien préparé dans le cadre du projet de soutien du WWF à ce bien ;
- 6) Demande à l'État partie d'inviter une mission de suivi conjointe UNESCO/UICN pour évaluer l'état de conservation du bien et d'élaborer des recommandations qui pourraient constituer des repères afin de sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du bien ;
- 7) Demande également à l'Etat partie de créer un fonds en dépôt pour la réhabilitation des biens du patrimoine mondial de la RDC, auquel le gouvernement de la RDC s'est engagé à apporter sa contribution lors de la conférence sur le patrimoine en danger de la RDC, organisée en 2004 par l'UNESCO ;
- 8) Fait appel aux donateurs internationaux pour soutenir les efforts de l'État partie en vue de réhabiliter le bien ;
- 9) Demande à l'État partie de fournir au Centre du patrimoine mondial pour le **1 février 2007** un rapport à jour sur l'état de conservation du bien, qui sera examiné par le Comité lors de sa 31e session en 2007 ;
- 10) **Décide de maintenir le parc national de Salonga (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

7.2. ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

La République démocratique du Congo ratifie la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* en 1974. L'inscription du Parc National de la Salonga sur la Liste du Patrimoine mondial intervient en 1984 pour les critères ii (...) et iii (...). En 1999, le Comité du patrimoine mondial (21e session) déclare le bien patrimoine mondial en péril. Cette décision est motivée par l'extension du conflit armé à tout le territoire de la RDC, résultant en une augmentation forte du braconnage, en particulier l'abattage des éléphants par des différents groupes armés qui sillonnent dans la région. A cela s'ajoute l'absence d'une véritable politique de gestion du Parc National de la Salonga qui n'a jamais pu bénéficier, à l'exception de quelques activités de recherche menées par la Société Zoologique de Milwaukee, l'Institut Max Planck et le Centre de Recherche de Lukuru, d'un appui important tant au niveau l'ICCN qu'à celui des bailleurs ou ONG de conservation.

En 1998, lorsqu'éclate la deuxième guerre, l'UNESCO participe - avec l'ICCN, les gestionnaires des cinq biens du patrimoine mondial et les représentants des ONG de conservation partenaires qui interviennent sur le terrain- à une réunion organisée à Nairobi par la GTZ (Coopération technique allemande). L'objectif de cette réunion est d'évaluer l'impact du conflit sur les 4 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et les conséquences que vont entraîner la perte, par le gouvernement central, de tout contrôle sur la partie Est du pays. C'est au cours de cette réunion qu'il est décidé que le Gouvernement de la RDC demandera également l'inscription du Parc national de la Salonga sur la Liste du patrimoine mondial en péril. C'est lors de cette réunion que sera développé un plan d'action pour lutter contre les atteintes à l'intégrité des sites de la RDC inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La stratégie élaborée dans le cadre de ce plan d'action est une stratégie à deux niveaux : fournir un appui direct aux équipes de terrain d'une part et d'autre part, initier « *une diplomatie de conservation* » pour sensibiliser toutes les parties impliquées dans le conflit à l'importance de préserver les biens du patrimoine mondial.

En 1999, la Fondation des Nations Unies accorde un financement de 2.9 millions de dollars pour la mise en œuvre du programme. Depuis 2000, l'UNESCO, l'ICCN et les ONG de conservation collaborent étroitement pour la préservation de l'intégrité des biens du patrimoine mondial de la RDC en prenant soin de tenir informé le Comité du patrimoine mondial des progrès réalisés. C'est notamment par le biais de ce programme que les gardes affectés à chacun des biens ont de nouveau pu percevoir un salaire pour la période 2000-2004. C'est encore dans le cadre de ce programme que de nombreuses missions internationales ont pu être organisées sur le terrain et que des actions d'identification des menaces spécifiques pesant sur les sites ont pu être menées.

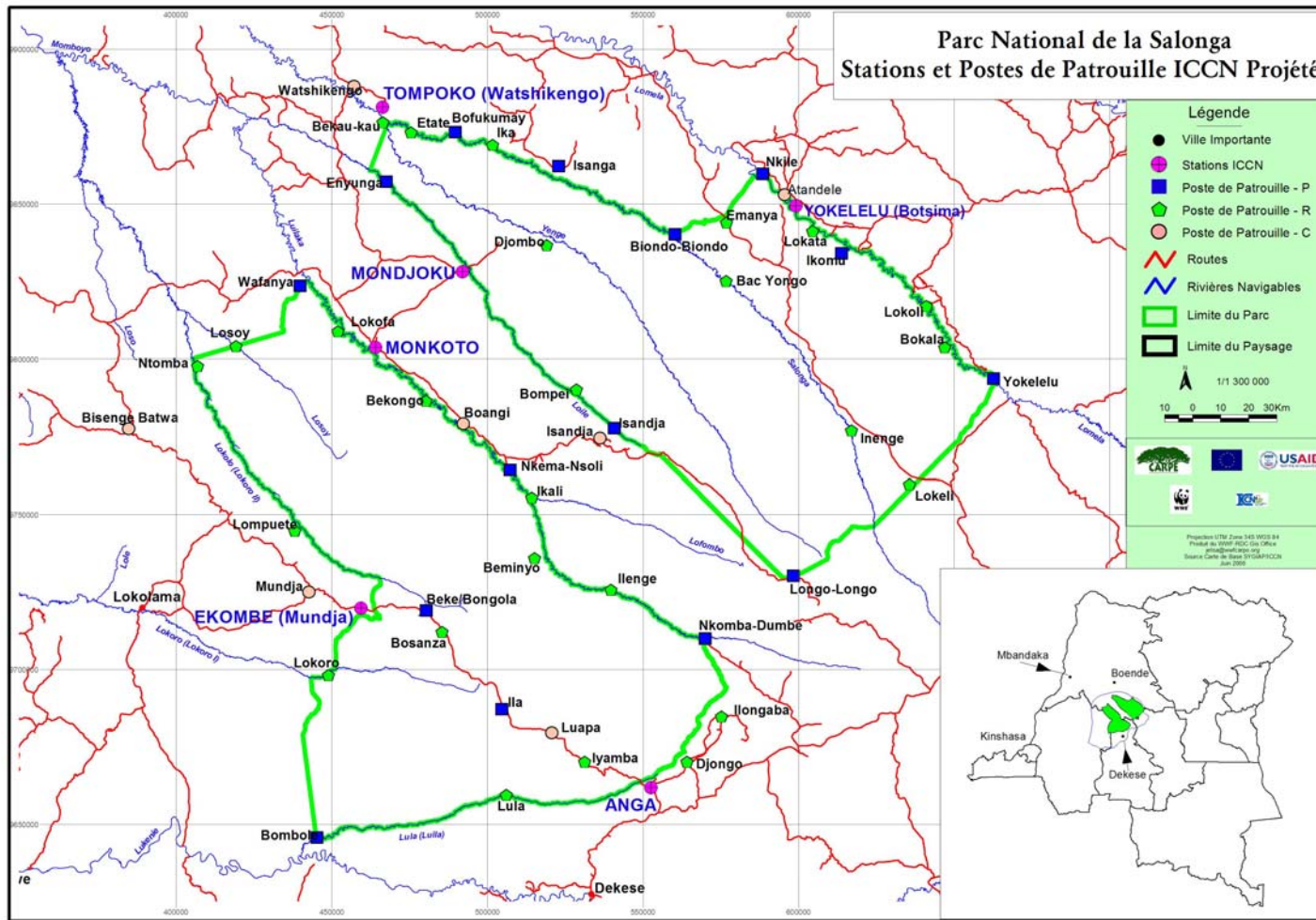
En septembre 2004, l'UNESCO a organisé et accueilli une conférence internationale pour présenter le bilan de quatre années de mise en œuvre du programme et faire le point sur l'état de conservation des biens. Il a été reconnu, au cours de cette conférence, que ce programme avait été capital pour la survie de ces biens mais que leur intégrité et leur valeur universelle exceptionnelle demeuraient fortement menacées. La RDC, représentée par son Vice-président Arthur Z'Ahidi Ngoma, s'est engagée à lutter contre les menaces qui pèsent sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. De leur côté, les bailleurs de fonds ont promis des financements importants en faveur de la conservation des cinq sites.

A sa 30e session (Vilnius, Lituanie, 8-16 juillet 2006) le Comité du patrimoine mondial a recommandé la conduite d'une mission de suivi conjointe UNESCO/UICN au Parc national de la Salonga (PNS) pour évaluer l'état de conservation du bien et élaborer des recommandations qui pourraient constituer des repères afin de sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du site.

La mission se chargera de :

- (i) Organiser des entretiens individuels avec l'ICCN et ses différents partenaires intervenant au PNS en vue d'une table ronde sur la situation au PNS ;
- (ii) Réaliser, conformément à la recommandation faite par le Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Décision 30COM 7A.5), une évaluation objective de l'état de conservation du PNS ;
- (iii) Organiser et participer aux réunions de travail avec les gestionnaires du PNS, les ONG partenaires, les autorités et les populations locales. Si les conditions météorologiques et logistiques le permettent, la visite de deux autres stations du Parc pourrait être envisagée
- (iv) Evaluer l'intégrité du site et en particulier la situation des villages et communautés installés dans les limites du PNS, leur impact sur le site ainsi que toute autre menace en rapport avec leur présence;
- (v) Evaluer les populations des principales espèces phares présentes dans le site en se basant sur les travaux et les recensements menés par l'ICCN, les ONG de conservation et d'autres instituts de recherches. Une attention particulière devra être portée aux espèces endémiques telles que le bobono et les grands mammifères comme les éléphants;
- (vi) Evaluer l'actuel niveau de gestion du site (niveau de financement, masse "salariale", capacité du personnel du parc à faire face aux menaces, etc.) Cette évaluation pourra se baser sur l'étude sur la gestion du bien menée par le WWF en 2006;
- (vii) Evaluer la capacité de l'ICCN à contrôler l'extension du PNS et les menaces à son intégrité;
- (viii) Evaluer les efforts déployés par les autorités locales et nationales, l'ICCN et ses partenaires pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le site;
- (ix) Formuler des recommandations sur les mesures que l'Etat partie devra prendre pour faire cesser ou atténuer les principales menaces à l'intégrité du site. Une attention particulière devra être apportée à la question du braconnage intensif auquel participent des membres des forces armées de la République démocratique du Congo et sur son impact sur les populations de grands mammifères (principalement l'éléphant et le bonobo) ;
- (x) Proposer une série de repères et indicateurs susceptibles d'orienter l'Etat partie dans ses efforts en faveur de la conservation et d'aider à obtenir le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité du patrimoine mondial
- (xi) Rédiger un rapport en français concis (15-20 pages maximum) sur l'état de conservation du bien, les mesures correctives proposées accompagnées de possible repères et indicateurs ainsi que des recommandations qui feront l'objet d'une présentation au Comité du patrimoine mondial à sa 31e session ;
- (xii) Après consultation avec l'ICCN, les ONG de conservation et les autorités concernées, identifier les menaces qui pourraient être traitées dans un possible plan d'action d'urgence en prenant en compte leur impact sur l'intégrité et la valeur universelle exceptionnelle du bien, les chances d'y remédier dans la situation actuelle et la possibilité d'utiliser la *convention* comme un outil pour régler ces problèmes.

7.3. ANNEXE 3 : CARTE DU PN SALONGA



7.4. ANNEXE 4: ITINERAIRE ET PERSONNES RENCONTREES

Mission composée de :

Isaac CHIFURURA - Directeur Provincial ICCN, Mbandaka.

Conrad AVELING – Chef de la mission, consultant pour l’UNESCO

Terese HART – consultant pour l’UNESCO

Jean-Michel SIONNEAU – représentant de l’UICN en République démocratique du Congo

Omari ILAMBU – Conseiller du PNS pour le WWF

Robert MWINYIHALI – représentant WCS.

KINSHASA – Avant le départ pour le PNS

27 février 2007

CA a participé à la CoCoSi du PNS aux bureaux de WWF Kinshasa. Participation de tous les partenaires du PNS (ICCN, WWF, WCS, MPI, MZS, LWRP).

28 février 2007

Réunions de travail avec :

Gay REINARTZ et Patrick GUISLAN de MZS

Barbara FURTH du Max Planck Institute

Réunion à l’ICCN avec la Direction Régionale et la Direction de Recherche.

DEKESE

1^{ère} mars 2007

Entretien avec les gardes, venus à pied de la Station d’Anga

Richard BOUNDJA KEBAUDA – chef de station, ai

Réunion au bureau de l’Administrateur de Territoire :

Albert MBAMU – Administrateur du Territoire

Camille LONGONGA LSAKOV - Chef des Iyaelima

Nestor BOOTO DAMANA - CPT/ANR

Evariste BEUKANDA - ATA/Polas

Alidor BAOMBA BASA DJEMA - CPTA/DGM

Boniface BOONGO NDEJI - ATA/Ecofin

H. NKOSO LOLA – Commandant PNC

IKONGASANO BOKELE - CDII

ESAMBA NPAKONDA - Chef de service, Environnement

BASA KONGIPOLO - Chef de cité, ai

Jo THOMPSON – LWRP.

MONKOTO

2 mars 2007

Réunion à la Station de Monkoto :

Organisée par le Conservateur KASIALA, intérimaire du Conservateur Deo MBULA (qui n’a pas encore pris ses fonctions).

3 mars 2007

Réunion chez l'Administrateur de Territoire (intérimaire) et son Comité de Sécurité

Réunion avec la Société Civile (20 participants).

Réunion avec le Chef coutumier IYOMI du groupement Bolengangele.

4 mars 2007

Entretiens individuels avec:

Joseph NYAME BOLAKOFO, ONG Trois Rivières

Modeste BESONGO-ITAMBALA, chercheur socio-économique sur le commerce de viande de brousse.

Sortie par pirogue en amont de la Rivière Luilaka pour voir le futur Poste de Patrouille de Lokofa

Cérémonie pour la remise de prix Abraham à la veuve de feu garde KALEMA NGONGO. Discours du Conservateur KASIALA, Directeur Provinciale CHIFURURA, Administrateur du Territoire, C. Aveling et T. Hart.

BOENDE

5 mars 2007

Réunion préliminaire avec Mme la Commissaire de District, Mme Brigitte BOTETE BOPEKE.

Discussion individuelle avec le coordinateur district de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts, Célestin BAKOLA-NTONGA

6 mars 2007

Réunion avec Mme le Commissaire de District et le Comité de Sécurité du District

Mme Brigitte BOTETE BOPEKE. CdC.

Jean Robert BOMANDEKE - CPP/ANR

Simon Norbert MPAKTOMI - CDDA

Willy ISEKUO - CBBA/Ecofin

Poona DKOKOMBE - CBM/DG M

Denis Pascal EMOLA - Cmd 2d Dist PNC

Celestin BAKALO - Coordinateur ECN GF

Akilimali BANATI - SLT/ Force Navale

Réunion avec le Procureur de la République de Boende :

Emmanuel BONANE MUONA

Réunion avec l'auditorat militaire de Boende

Lieutenant NDENGE MAMBASA

Réunion avec l'Administrateur de Territoire de Tshuapa et son Comité de Sécurité du Territoire

Mme Annie MBOYO-NGWALE - AT
Jean Pierre EKOFLOSOMA WAWA - Chef de Cité
J.P.WAY'EKILA-BUMPENDU - Secrétaire de Territoire
ELONYA WEYMELO - Superviseur

Réunion avec la Société Civile de District (41 participants)
Réunion modérée par M. Simon Norbert MPAKTOMI – CDDA.

Soirée : Cocktail et débat, offert par la Mission et l'UICN aux Autorités administratives
(District, Territoire, Armée, Police, etc.)

MBANDAKA

7 mars 2007

Réunion avec le Chef des opérations de MONUC à Mbandaka :
Guirane NDIAYE, Chef de bureau

8 mars 2007

Réunion avec deux chercheurs travaillant avec WCS :
Bernard IKENGOLO, Maurice EMETSHU

Deuxième réunion MONUC

AGBOKOUSSE ADJE AYAO, Adjoint au chef de Bureau
Colonel FOFANA KUUTOUBOU, Agent de police

Réunion avec le Gouverneur de la Province de l'Equateur :
José MAKILA SUMANDA – Gouverneur de la Province d'Equateur.
MONDOMBO KANZO - Président de l'Assemblée Provinciale
Jean Claude BOENDE ETAFE - Vice Gouverneur
Général AGOLOWA – FARDC 3eme Région Militaire
Léon LUKUMBILWA - Général de la Police Nationale
Directeur Agence Nationale Renseignements
Directeur DGM
Chef de division l'Environnement

KINSHASA

10 mars 2007

Réunion de débriefing à la DG ICCN, dirigée par l'ADG

7.5. ANNEXE 5: DOCUMENTATION CONSULTÉE.

Béné, C., Gordon, A, Kambala Laudia, B. et Samafu-Samene, A. 2006. Une étude des activités de pêche sur les rivières bordant le parc national de la Salonga, République Démocratique du Congo et Recommandations sur la mise en place d'une gestion collaborative du parc par les communautés riveraines et l'ICCN. Rapport WWF-DRC / WorldFish Center.

Blake, S. 2005. Système de surveillance à long terme de l'abattage illégal des éléphants (MIKE – long term system for monitoring the illegal killing of elephants). Forêts d'Afrique centrale : Rapport final sur les relevés démographiques d'éléphants (2003 – 2004). Rapport MIKE / CITES.

Colom, A. 2006. The socio economic aspects of natural resource use and management by local communities in the Salonga-Lukenie-Sankuru landscape: Guidelines for conservation and livelihood improvement. Rapport WWF-DRC.

Eriksson, J, Fruth, B and Hohmann, G. 2006. Report on local anti-poaching efforts in the vicinity of the bonobo research station, LuiKotale, SNP, DRC. Rapport Max Planck Institute.

Eriksson, J. 2007. Large scale bush-meat trade in Salonga National Park, south bloc. Rapport du MPI.

Hart, J., Vosper, A., et Grosseemann, F.. 2006. Bonobo Conservation Project. Annual Report July 2005 – June 2006

Hart, J.A., Grossmann, F., Vosper, A., and Ilanga, J. _Human hunting and its impact on bonobo in the Salonga National Park, D.R. Congo. *In press*.

Hart, J.A., Grossmann, F., Vosper, A., and Ilambu, O. 2006. Range occupation and population estimates of bonobo in the Salonga National Park: Results of a large scale, multi-phase inventory.

Ilambu, O. 2006. Analyse spatiale de la distribution des postes de de surveillance au parc national de la Salonga. Rapport WWF-DRC.

Ilambu, O. 2006. Axes prioritaires de la stratégie de lutte anti-braconnage au parc national de al Salonga. Rapport WWF-DRC.

Ilambu, O. 2005. Analyse des capacités de gestion au parc national des la Salonga. Rapport WWF-DRC.

Les Forêts du Bassin du Congo. Etat des Forêts 2006.

Lukuru Wildlife and Research Project. 2005 Annual Report.

Lukuru Wildlife and Research Project. 2006 Annual Report.

Mortier, P. 2006. Evaluation des capacités en formation des gardes du parc national de la Salonga. Rapport WWF-DRC.

Rokotondranisa, D., Katumpwe Fundi, R. et Cowles, P. 2006. Etude des filières des produits agricoles et forestiers non ligneux. Paysage de la Salonga-Lukenie-Sankuru, République Démocratique du Congo. Rapport WWF-RDC / PACT-Congo.

Reinartz, G.E., Inogwabini Bila Isia, Mafuta Ngamankosi et Lisalama Wema Wema. 2006. International Journal of Primatology, 27 (2) : 603 – 634.

Steel, L. 2006. Rapport sur la résolution des conflits entre l'ICCN et les communautés riveraines du parc national de la Salonga. Rapport de WWF-DRC pour le Fonds de Réponse Rapide.

Estate sector bio-monitoring report. Recommendations for the conservation of the bonobo and other key species in the Salong National Park, Democratic Republic of Congo. Report by the Zoological Society of Milwaukee. September 2006.

Report on anti-poaching activities and the State patrol post (sector Watsi Kengo), Salonga National Park. Report ZSM. May 2006.